DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE D'EYRES-MONCUBE

PROCES- VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Janvier 2021 à 20h00, à la salle du Conseil, sous la Présidence de Bernard LABADIE, Maire, en session ordinaire.

<u>Membres présents</u>: LABADIE Bernard, LABADIE Benoît, BARROUILHET Laurence, DUTOYA Didier, BOUNIORT Jean-Marc, CHAPUY Ligia ,CLAVÉ Séverine, DARBINS Jean-Jacques, DUCOS Bruno, LEFRANC Hervé, MEUNIER Monique

Membres excusés:

Secrétaire de séance : BARROUILHET Laurence

<u>Date de convocation</u>: 8 janvier 2021

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE le procèsverbal du 17 décembre 2020.

<u>DCM2021_01</u>: Achat terrain commune/Remazeilles (annule et remplace la délibération en date du 26/11/2019 ayant le même objet)

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la cession du terrain jouxtant la salle polyvalente cadastré C523 d'une superficie de 71 m²,

Considérant que M. Remazeilles André souhaite vendre cette parcelle à la commune au prix de 0.50€/m²,

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée C n° 523 située sur la Commune de Eyres-Moncube au prix de 0.50€/m².

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à l'acquisition au prix de 0.50€/m² de la parcelle C523 d'une contenance de 71m²
- Précise que les frais inhérents étant à la charge de l'acheteur
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>DCM2021_02</u>: Achat terrain commune/ Colas des Francs (annule et remplace la délibération en date du 02/07/2020 ayant le même objet)

Considérant que la commune souhaite devenir propriétaire des parcelles A 650 (130m²) et A 652 (192m²) appartenant aux consorts Colas des Francs afin de réaliser des travaux pour la mise en accessibilité de l'école.

Considérant que les consorts Colas des Francs ont accepté de vendre au prix de 0.50€/m^2 les parcelles concernées.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées A650 et A652 situées sur la Commune de Eyres-Moncube au prix de 0.50€/m².

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à l'acquisition au prix de 0.50€/m² des parcelles A650 d'une contenance de 130m² et A652 d'une contenance de 192m²
- Précise que les frais inhérents étant à la charge de l'acheteur
- Que cette partie acquise sera frappée d'une servitude de passage pour le propriétaire ou/et fermier des parcelles A651 A653 et A333.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM2021_03 : Ouverture anticipée de crédits en investissement – exercice 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2020 aux chapitres d'investissement s'élève à 137 694.25€ dont 29500€ au chapitre 16 et 6696.60€ de RAR soit un montant de 101 497.65 €.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'ouverture de crédits ci-après et s'ENGAGE à inscrire ces montants au Budget Primitif 2021 :

Section d'Investissement

Dépenses . opération 151 21 « travaux bâtiments » article 21318 2 000.00 €

. opération 152 21 « acquisition matériel » article 2188 2 000.00 €